21 juin 1982

Conférence sur les politiques culturelles, Mexico, délégation

Département des affaires étrangères. Proposition du 9 juin 1982 (annexe)

Département de l'intérieur. Co-rapport du 15 juin 1982 (adhésion Département des finances. Co-rapport du 16 juin 1982 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

décide:

- 1. La délégation suisse à la Conférence sur les politiques culturelles, qui aura lieu à Mexico du 26 juillet au 5 août 1982, est composée de la manière suivante:
 - M. l'ambassadeur E. Thalmann, président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, chef de la délégation
 - M. F. Dubois, directeur de l'Office fédéral de la culture, du département de l'intérieur, et
 - M. l'ambassadeur Ch. Hummel, délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO,

suppléants du chef de la délégation

- M. R. Weiersmüller, chef de la Section des affaires culturelles et de l'UNESCO, du département des affaires étrangères
- M. K. Wyss, premier secrétaire à l'ambassade de Suisse au Mexique,

délégués.

- 2. En cas de besoin, le chef de la délégation pourra faire appel à des experts du département des affaires étrangères dans des domaines spécifiques.
- 3. Les membres de la délégation, à l'exception de M. Wyss qui se trouve sur place, recevront pendant toute la durée de la Conférence une indemnité journalière de 130 francs. En tant que chef de la délégation, M. E. Thalmann, ambassadeur, a droit à une indemnité additionnelle de 15 francs par jour pour les dépenses complémentaires justifiées. Les indemnités des délégués ayant un rapport de service avec la Confédération seront prises en charge par leur département respectif. L'indemnité journalière et les frais de voyage de M. E. Thalmann sont à la charge de la Confédération (rubrique no. 103.201.04). En outre, pour sa participation en tant que chef de la délégation, l'ambassadeur Thalmann decevra une indemnité de 85.-- francs par jour à titre d'honoraires, à la charge du crédit des délégations désignées par le Conseil fédéral.



Extrait du procès-verbal:

- EDA	10	pour	exécution	avec	les	pouvoirs
-------	----	------	-----------	------	-----	----------

3 pour connaissance 7 " " " 2 " " - EDI

- EFD

- EFK

11 - FinDel 2 77

Pour extrait conforme: Le secrétaire,



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

0.734.306.(4) - EY/wf 3003 Berne, le 9 juin 1982

Distribuée

Au Conseil fédéral

Conférence sur les politiques culturelles, Mexico

Dans une note que nous vous avions adressée en date du 22 mars 1982, nous vous avions brièvement informé des différents aspects de la prochaine "Conférence mondiale sur les politiques culturelles" organisée par l'UNESCO qui se déroulera à Mexico du 26 juillet au 5 août 1982.

Le 7 avril, vous aviez pris la décision de confier la direction de la délégation suisse à M. E. Thalmann, ancien Ambassadeur, Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO.

Le document principal de la Conférence préparé par le Secrétariat général de l'UNESCO ne sera vraisemblablement pas disponible avant le 15 juin; les informations relatives à l'ordre du jour de la Conférence dont nous disposons à ce stade sont cependant suffisantes et nous permettent des lors de répondre à votre souhait d'être rapidement en possession d'une proposition de notre part; en conséquence, nous vous soumettons les quelques considérations qui suivent accompagnées de la proposition concernant la composition de l'ensemble de la délégation suisse. Les instructions spécifiques à son intention seront élaborées ultérieurement par les départements intéressés, en particulier par le Département fédéral de l'intérieur et le Département fédéral des affaires étrangères.

La "Conférence mondiale sur les politiques culturelles" constitue la seconde conférence de cette nature après la "Conférence intergouvernementale sur les aspects institutionnels, administratifs et financiers des politiques culturelles" qui avait eu lieu à Venise en 1970. A cette occasion, les participants s'étaient penchés en particulier sur le rôle des pouvoirs publics, d'une part, et de l'UNESCO d'autre part, en matière de politique culturelle, ainsi que sur la coopération culturelle internationale et la recherche sur les politiques culturelles. Ces mêmes thèmes avaient successivement été abordés lors des "réunions ministérielles régionales sur les politiques culturelles" convoquées par l'UNESCO pour l'Europe en 1972, pour l'Asie en 1973, pour l'Afrique en 1975 et pour l'Amérique latine et les Caraibes en 1978.

La Conférence de Mexico sera chargée à la fois de dresser le bilan des expériences acquises depuis la Conférence de Venise et de "susciter une réflexion approfondie sur les problèmes fondamentaux de la culture dans le monde contemporain" ainsi qu'il est spécifié dans l'ordre du jour provisoire. Il y est dit également que la Conférence sera "appelée à formuler des orientations nouvelles propres, d'une part, à renforcer la dimension culturelle du développement et, d'autre part, à faciliter la coopération culturelle internationale". Ses résultats influeront de ce fait à long terme sur l'action de l'UNESCO et plus particulièrement sur le Plan à moyen terme qui sera discuté lors de la prochaine Conférence générale extraordinaire qui doit se tenir à Paris cet automne, de même que, dans une certaine mesure, sur les politiques culturelles des Etats participants.

Les questions politiques, auxquelles la Conférence de Mexico se verra inévitablement confrontée, pourraient soulever certains problèmes délicats dans le climat de tension qui caractérise actuellement les relations internationales.

La Conférence aura principalement une dimension Nord-Sud sur laquelle viendra également se greffer une dimension Est-Ouest car les pays de l'Est tenteront peut-être de reprendre, dans l'environnement plus favorable pour eux que représente l'UNESCO, certains sujets qui sont à l'ordre du jour de la Conférence de Madrid. D'après les informations en notre possession, il s'avère en effet qu'il faille s'attendre de leur part à un essai d'amener les Etats participants à adopter un ou plusieurs textes traitant des questions de "culture au service de la paix et du désarmement".

L'on escompte également que la question du lien entre culture et communication surgisse à nouveau et donne lieu à de nouvelles tentatives de rédiger un document qui irait à l'encontre de nos principes de liberté de la presse et de l'information. Ces différents sujets constituent désormais des constantes et sont régulièrement abordés au sein des conférences multilatérales de cette nature.

La Conférence de Mexico siégera pendant dix jours et les travaux se dérouleront en séance plénière et au sein de deux commissions. La plénière fournira l'occasion d'un débat général portant notamment sur les questions d'identité culturelle et d'interrelation des cultures, sur la dimension culturelle du développement et sur les liens entre culture et nouvel ordre économique international. Quant aux commissions, la première traitera des problèmes fondamentaux de la culture dans le monde contemporain et, la seconde, de coopération culturelle. En raison du programme chargé, de nombreuses séances de nuit sont d'ores et déjà prévues.

Il serait par conséquent souhaitable que la délégation suisse compte un nombre de membres suffisant afin qu'elle puisse participer activement aux négociations et à la rédaction de résolutions: une délégation trop petite court en effet le risque d'être inopérationnelle.

En raison des implications financières qui en résulteront, nous estimons cependant que l'envoi d'une délégation nombreuse ne serait pas opportun. Nous vous proposons dès lors une délégation composée, en plus de son chef, de quatre personnes dont l'une, le premier collaborateur de l'Ambassadeur de Suisse au Mexique, se trouve sur place.

En cas de besoin, le Chef de la délégation pourrait en outre faire appel à des experts du Département fédéral des affaires étrangères, s'il devait juger leur présence indispensable.

La plupart des pays européens seront représentés par des délégations dirigées par un membre du Gouvernement et comptant au moins cinq personnes.

Vu ce qui précède, et d'entente avec le Département fédéral de l'Intérieur, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de

proposer

- 1. La délégation suisse à la Conférence sur les politiques culturelles, qui aura lieu à Mexico du 26 juillet au 5 août 1982, est composée de la manière suivante:
 - M. l'Ambassadeur E. Thalmann, Président de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Chef de la délégation
 - M. F. Dubois, Directeur de l'Office fédéral de la culture, du Département fédéral de l'Intérieur, et
 - M. l'Ambassadeur Ch. Hummel, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO,
 - suppléants du Chef de la délégation

délégués.

- M. R. Weiersmüller, Chef de la Section des affaires culturelles et de l'UNESCO, du Département fédéral des affaires étrangères
- M. K. Wyss, premier secrétaire à l'Ambassade de Suisse au Mexique,

- 2. En cas de besoin, le Chef de la délégation pourra faire appel à des experts du Département fédéral des affaires étrangères dans des domaines spécifiques.
- 3. Les membres de la délégation, à l'exception de M. Wyss qui se trouve sur place, recevront pendant toute la durée de la Conférence une indemnité journalière de 130 francs. En tant que Chef de la délégation, M. E. Thalmann, ambassadeur, a droit à une indemnité additionnelle de 15 francs par jour pour les dépenses complémentaires justifiées. Les indemnités des délégués ayant un rapport de service avec la Confédération seront prises en charge par leur Département respectif. L'indemnité journalière et les frais de voyage de M. E. Thalmann sont à la charge de la Confédération (rubrique no. 103.201.04). En outre, pour sa participation en tant que Chef de la délégation, l'Ambassadeur Thalmann recevra une indemnité de 85.- francs par jour à titre d'honoraires, à la charge du crédit des délégations désignées par le Conseil fédéral.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

Pour co-rapport:

DFI

DFF

Extrait du procès-verbal:

DFAE 10 ex. pour exécution

DFF 2 ex. pour information

Contrôle des finances 2 ex. pour information

Délégation des finances 2 ex. pour information

DFI 3 ex. pour information

Chancellerie fédérale, pour l'établissement des pouvoirs

vation de représentation de 4 500 france l'ang

Le département des affaires étrangères est charge de l'exécution